

L'honorable Jean-François Pouliot propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Très Honorable Vincent Massey, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

Honorables sénateurs: il me fait plaisir de m'exprimer en français pour proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône, et c'est la première fois que j'ai cet honneur au Parlement.

Ici, au Sénat, l'atmosphère est bien différente de celle que j'ai connue à la Chambre des communes.

Je désire remercier le Leader du Gouvernement au Sénat de l'honneur qu'il m'a fait, lorsqu'il m'a demandé de proposer l'adoption du discours du Trône.

La première fois que je suis venu à Ottawa, j'avais six ans. Mon père, qui était alors député, me fit placer dans la tribune. La seule personne que j'ai reconnue sur le parquet, à part mon père, était nul autre que sir Wilfrid Laurier. Avec sa bonhomie reconnue, il a bien voulu venir me serrer la main.

Je suis heureux de saluer, ici, de vieux amis que j'estime depuis toujours.

Honorables sénateurs, je désire vous signaler un point qui m'intéresse vivement: pourquoi employer l'expression "the other place", lorsque nous voulons parler de l'une ou l'autre des Chambres du Parlement. Cette coutume date de plusieurs siècles, alors qu'il existait une distinction marquée entre la classe pauvre et la classe riche, mais, aujourd'hui, nous sommes au vingtième siècle. J'espère que l'honorable Président du Sénat ne me rappellera pas à l'ordre si j'appelle l'autre Chambre, la Chambre des communes, car il me semble que d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il faudrait désigner les deux Chambres du Parlement par leur nom réel.

Je reconnais le sénateur Power, qui était le doyen de la Chambre des communes, alors que j'en étais le vice-doyen, si l'on peut se servir de cette expression. Nous étions, alors, les deux députés seniors de la Chambre des communes, et, aujourd'hui, nous sommes les deux membres juniors du Sénat, puisque nous avons été les derniers à être assermentés. Je salue également l'honorable sénateur Croll, qui m'a rendu des services inappré-

ciables lors de l'enquête tenue à Windsor, en 1930, concernant les salaires minimums pour les hommes et les femmes.

(Traduction)

Cela m'est très difficile mais, pour la première fois de ma vie, j'ai l'intention de prononcer au Parlement un discours qui ne sera pas un discours politique.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Pouliot: La seule chose que je désire citer et qui a trait à la politique, c'est l'amendement proposé par le chef de l'opposition à la Chambre des communes, à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse. Qu'on veuille bien m'excuser, j'ai ici la version française de la motion:

(Texte)

Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux, et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

(Traduction)

Je ne trouve pas que cela soit juste. C'est la seule remarque que j'ai à faire en ce qui touche à la politique; je vais maintenant mentionner certaines activités des divers ministères du gouvernement du Canada.

(Texte)

Relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux—Le discours du trône réfère à la conférence fédérale-provinciale d'octobre dernier et ajoute qu'après "ces utiles entretiens" le gouvernement fédéral a soumis à tous les gouvernements provinciaux "une proposition précise à l'égard d'un régime fiscal sur le plan fédéral-provincial, qui entrerait en vigueur l'an prochain".

Il est évident que par "entretiens utiles" on entend ceux qui produisent d'heureux résultats, mais, pour y arriver, il faut de la patience, de l'esprit de coopération et de la bonne volonté.

Comme l'a si bien dit le premier ministre du Canada dans son discours de jeudi dernier sur l'Adresse:

L'année dernière a été une année active dans le développement de nos rapports avec les gouvernements provinciaux. Nous avons eu plusieurs importantes conférences avec les chefs des gouvernements provinciaux et nous avons réalisé beaucoup de progrès par la mise en œuvre de nouvelles méthodes de coopération.

L'an dernier, il y a eu quatre conférences entre Ottawa et les provinces: une conférence préliminaire en avril; une conférence spéciale sur l'aide aux chômeurs, laquelle a eu lieu en juin; la conférence plénière d'octobre, à laquelle: